



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MARS 2017**

Convoqué le vendredi 10 mars 2017

**COMMUNE DE GARDANNE**

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Lepoittevin

**OBJET :** **AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC MONSIEUR LE PRESIDENT DU CDG13 POUR ADHESION AUX SECRETARIATS DU COMITE MEDICAL ET DE LA COMMISSION DE REFORME PLACES AUPRES DU CDG 13 – DELIBERATION ANNULANT ET REMPLACANT LA DELIBERATION DU 20 NOVEMBRE 2015 -**

MEI Roger  
PRIMO Yveline  
LA PIANA Jean-Marc  
PONA Valérie  
BASTIDE Bernard  
NERINI Nathalie  
MENFI Joseph (dit Jeannot)  
ARNAL Jocelyne  
PORCEDO Guy  
MASINI Jocelyne ..... Procuration  
PONTET Anthony  
LAFORGIA Christine ..... Procuration  
JORDA Claude  
GUIDINI-SOUCHE Johanne  
PARDO Bernard ..... Procuration  
KADRI Zahia  
PARLANI René ..... Absent  
BARBE Françoise ..... Procuration  
TOUAT Didier  
SEMENZIN Véronique ..... Procuration  
BRONDINO Maurice  
GAMECHE Samia  
VIRZI Antoine  
BUSCA-VOLLAIRE Céline ..... Procuration  
BAGNIS Alain  
MUSSO Alice  
SBODIO Claude  
GARELLA Jean-Brice  
MARTINEZ Karine  
RIGAUD Hervé  
BIGGI-CONTI Marlène ..... Procuration  
AMIC Bruno  
APOTHELOZ Brigitte  
BALDO Antonio ..... Procuration  
LEPOITTEVIN Clément

Nombre total de conseillers : 35  
Présents à la séance : 26  
Nombre de pouvoirs : 08  
Absent à la séance : 01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Par délibération en date du 20 novembre 2015, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le CDG13 pour une adhésion aux secrétariats du Comité Médical et de la Commission de Réforme placés auprès de cet organisme.

Par courrier en date du 5 décembre 2016, le CDG13 a informé la ville que son Conseil d'Administration du 14 novembre 2016 avait procédé à la réévaluation du tarif des dossiers soumis aux instances médicales soit :

- 140 €uros pour les dossiers du Comité Médical,
- 150 €uros pour les dossiers de la Commission de Réforme.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe permettant les modifications de tarifs proposés par le CDG13.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 26 Majorité Municipale - M. Garella (02)/Mme Martinez/M. Rigaud/M. Amic/Mme Apothéloz (02) - **Abstentions** : M. Lepoittevin, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DECIDE :

**ARTICLE 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président du CDG13 la convention d'adhésion pour assurer les secrétariats des comités médicaux et commissions de réforme, et ce pour l'année 2017, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

**ARTICLE 2** : Que les crédits sont prévus au budget communal.

**ARTICLE 3** : Que la présente délibération annule et remplace la délibération du 20 novembre 2015.

Le Maire de Gardanne,  
**Roger MEI**



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 22 MARS 2017

AFFICHEE LE : 22 MARS 2017

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 22 MARS 2017